

**Nombre de délégués :**

En exercice	112
Présents	63
Procurations	9
Votants	72

DELIBERATION N°11-300924

**Objet : Vente aux enchères de matériels et mobiliers
Recours à une plateforme internet**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marcillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de convocation du Comité syndical : le 23 septembre 2024

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE		Dominique HERMENAULT
CALVIAC EN PERIGORD		
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARSAC-AILLAC	Laurent LACOMBE	
JAYAC	Guy ESTRUC	Marie-Noëlle LE ROY
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE		
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
SALIGNAC-EYVIGUES	commune non représentée	
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES		
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Odile LESCURE	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	
FLORIMONT GAUMIER	Nicole MAROUSSIE	
GROLEJAC	Sylvain MARTEGOUTTE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Véronique BENITTA
ST CYBRANET		
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	François DEFONTAINE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Pascal MISSIAEN	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Éric HAUTESERRE	Jacqueline JOUANEL

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES FARGES	Philippe LAVIEVILLE	
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Patrick LE MELLEDO	
VALOJOUX	Odile ROUX	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUGEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Michel ANDRE	Christine LASCOMBE
MARQUAY	Nathalie GREMALEC	
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Jean-Jacques de PERETTI	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Céline DUVAL	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIÉS		
VEZAC	Christian SESTARET	
VITRAC	Éric GAUTHIER	

Excusés :

Mme Marion CHAPUT (St Geniès), M. Charles MOLINA (St Geniès), M. Pierre COUDON (St-Pompon), Mme Jocelyne TIREL LALAUDE (Grolejac), M. Jean-Louis CHUPIN (Calviac-en-Périgord), Mme Sylvie MENARDY (Calviac-en-Périgord), M. Marc PONS (Tamniès), M. Eric ALARD (St-Vincent-le-Paluel).

Procurations :

M. Gé KUSTERS (*St Léon-sur-Vézère*) donne procuration à M. Jacques TUNEU (*La Roque-Gageac*) ;
M. Lilian GILET (*St Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*) ;
Mme Brigitte AUDOUARD (*Ste-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Ste-Nathalène*) ;
M. Jean-Jacques ALBIE (*St-André-Allas*) donne procuration à Mme DUVAL Céline (*St-André-Allas*) ;
M. Sylvain BRULEY (*Allas-les-Mines*) donne procuration à M. Yves GAROUTY (*Allas-les-Mines*) ;
Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*) donne procuration à M. Christian SESTARET (*Vézac*) ;
M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) ;
Mme Sylvie COLOMBEL (*Les Farges*) donne procuration à M. Jean-Marie DESCAMP (*Aubas*) ;
M. Vincent JARDEL (*Sergeac*) donne procuration à Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*).

M. Christian SESTARET (*Vézac*) a été élu secrétaire de séance.

Le Président expose au comité syndical que les trois anciennes bennes à ordures ménagères destinées à la collecte des bacs à déchets ne sont plus utilisées, en raison du changement de technique de collecte (passage de la collecte des bacs de 750 litres avec un lève-conteneur à une collecte des bornes de 5m³ à l'aide d'une grue).

Il s'agit de :

Immatriculation Gente Marque	PTAC FI	Puissance P6	1^{ère} mise en circulation	Masse G1	Charge autorisée
DD-449-L J BOM Mercedes	26 T	19	27/02/2014	15,340T	10,660T
EA-802-RW BOM Mercedes	19 T	19	23/03/2016	13,200T	5,800T
ET-586-FD BOM cabine bus Mercedes	26 T	21	05/01/2018	13,840T	12,160T

Afin de rationaliser le parc des véhicules et en application du principe de « développement durable », il est aujourd'hui possible d'offrir à ces matériels une seconde vie auprès de nouveaux propriétaires utilisateurs.

Plusieurs portails internet à large diffusion permettent aux collectivités de proposer à la vente les différents matériels dont elles souhaitent se défaire.

Ainsi, le système de vente par enchères électroniques serait l'occasion de valoriser ces matériels (dont la conservation engendre des coûts et des contraintes) et de générer de nouvelles recettes.

Une évaluation, concernant le renouvellement du parc automobile indique, pour ces trois bennes, un volume de vente estimé à 112 000 €, ce qui représente une commission à la plateforme internet inférieure à 40 000 €.

Pour réaliser ces opérations de vente aux enchères, le SICTOM doit souscrire un contrat auprès de la plateforme spécialisée pour le e-commerce des administrations.

Le Président propose de recourir à la plateforme AGORASTORE, qui propose une prestation de commissaire-priseur :

- Sans commission pour la collectivité (frais acheteurs uniquement)
- Le service comprend tout l'accompagnement et assistance via un interlocuteur unique qui accompagne et conseille sur toute la mise en place de nos ventes
- Formation à l'utilisation de la plateforme afin de publier en toute flexibilité les annonces en fonction des équipements que l'on souhaite valoriser
- Une saisie automatisée des informations des annonces en fonction du bien (ex. sur un véhicule : marque, type, puissance, carburant etc.) et inventaire offert pour plus de 15 véhicules roulant.
- Publicité sur les ventes afin d'attirer un maximum d'acheteurs intéressés (réseaux sociaux, sites spécialisés, prospection d'acheteurs.)
- Des enchères sous caution, afin de sécuriser les enchères et éliminer les défauts de paiement. Possibilités de réserver les ventes aux professionnels et d'inclure un prix de réserve.
- Gestion des documents administratifs par Agorastore pour les ventes de véhicules immatriculés :
Certificats de non-gage
Certificats de vente
Déclarations de cessions sur le site ANTS
- Retrait du matériel pris en charge par l'acheteur et directement dans les locaux
- Encaissements du montant des ventes par Agorastore sur un compte-tiers et versement unique auprès du comptable.

La vente aux enchères électronique est gratuite pour le vendeur alors que l'acheteur verse une commission de l'ordre de 15% du prix de vente ainsi que des frais de dossier.

Le Président précise qu'il sera rendu compte au comité syndical, à l'échéance, des cessions de matériels réalisées dans le cadre de ce dispositif spécifique.

Vu la loi n°2011-850 du 20 juillet 2011 de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques,

Vu la délibération n°9 du 6 août 2020 par laquelle le comité syndical donne délégation au Président pour l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers dans la limite du seuil,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 23 septembre 2024,

Vu l'avis du bureau syndical en date du 23 septembre 2024,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de la souscription et de l'utilisation d'une plateforme internet de mise en vente aux enchères publiques de matériels et d'objets de réforme des collectivités et EPCI,
- **AUTORISE** le Président à contractualiser avec la plateforme spécialisée pour le e-commerce des administrations SAS AGORASTORE dans les conditions énoncées précédemment,

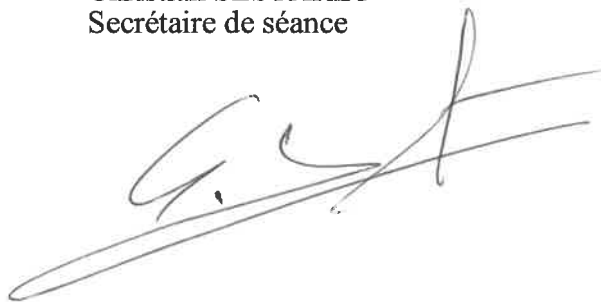
AR Prefecture

024-252402284-20240930-11_300924-DE
Reçu le 14/10/2024

- **AUTORISE** le Président à mettre en vente les véhicules, matériels et mobiliers réputés réformés par les services du SICTOM DU PERIGORD NOIR,
- **DIT** que les biens mis en vente et l'évaluation de leurs mises à prix seront définis par délibération du comité syndical,
- **CHARGE** le Président d'effectuer les démarches pour concrétiser les ventes des biens,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents à intervenir.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 30 septembre 2024.

Christian SESTARET
Secrétaire de séance



Jérôme PEYRAT
Président

